

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Anne Emery-Torracinta*

Date de dépôt : 12 mars 2009

Interpellation urgente écrite **Recalés de l'asile : où en est-on ? (question 2)**

En date du 28 janvier dernier, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté permettant la mise à disposition d'abris de protection civile municipaux en faveur de requérants d'asile et de personnes relevant de l'aide d'urgence, et ce en attendant que de nouvelles structures d'hébergement durables soient trouvées.

Sur son site internet¹, l'Hospice général explique que pour préserver les conditions d'accueil des nouveaux arrivants, ce sont prioritairement des personnes célibataires exclues de la procédure de l'asile et en instance de départ qui seront hébergées dans ces abris.

Ma question au gouvernement est donc la suivante : des structures d'hébergement durables ont-elles été trouvées ? Le cas échéant, lesquelles et sinon qu'envisage le Conseil d'Etat ?

Je remercie le gouvernement de sa réponse.

¹ Voir : <http://www.hg-ge.ch/pdf/actualites-medias/actualites/breves.html>